

Analyse comparative entre les sexes plus

Introduction

Le gouvernement du Canada définit le terme « analyse comparative entre les sexes plus » (ACS+) comme un processus d'analyse que l'on utilise pour aider à cerner les répercussions possibles de politiques, de programmes et de services sur des groupes diversifiés de femmes, d'hommes et de personnes non binaires. Le « plus » dans ACS+ met en relief le fait que cette analyse va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre). Chaque personne possède des facteurs d'identité multiples qui s'entrecoupent afin de faire d'elles ce qu'elles sont, par exemple, la race, l'origine nationale et ethnique, l'origine ou l'identité autochtone, l'âge, l'orientation sexuelle, la situation socioéconomique, le lieu de résidence et le fait de vivre avec un handicap.

Le gouvernement du Canada est résolu à soutenir la mise en œuvre complète de l'ACS+ à l'échelle des ministères fédéraux afin de prendre en considération des répercussions différentielles sur des groupes de personnes diversifiés au moment de l'élaboration de politiques, de programmes et de lois. En 2019, le premier [Rapport sur les genres](#) a été présenté en même temps que le budget, et le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#) comprenait une [ACS+ des mesures fédérales existantes visant l'impôt sur le revenu des particuliers](#).

Afin de soutenir le gouvernement dans l'acquittement de ses obligations en vertu de la *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes*, il faut rendre compte des répercussions de l'ACS+ à l'échelle du programme. On s'attend des organismes, lorsque les répercussions de l'ACS+ à l'échelle du programme ne sont pas disponibles, à ce qu'ils rendent compte des mesures prises en vue de développer davantage leurs processus et outils de données.

De plus amples renseignements sur l'ACS+ se trouvent dans le [Portail de l'ACS+](#) sur GCpédia.

Analyse comparative entre les sexes plus pour l'Office national du film du Canada (ONF)

<h3>Capacité d'ACS+ institutionnelle</h3>	
<p>En tant que petit organisme, l'ONF intègre l'ACS+ à même sa structure de gouvernance existante. Son secteur Planification stratégique et relations gouvernementales agit donc comme centre de responsabilité de l'ACS+ : deux ETP sont affectés, à temps partiel, à sa mise en œuvre en 2019-2020 et pour les années subséquentes. Ces employés assurent l'intégration de l'ACS+ aux processus décisionnels de l'ONF, et remplissent les tâches de rôle-conseil, de surveillance et de reddition de comptes en la matière.</p>	
<h3>Points saillants des résultats de l'ACS+ par initiatives majeures</h3>	
Initiatives majeures	<p>À titre de producteur et de distributeur public, l'ONF contribue à promouvoir le vivre-ensemble dans la société canadienne. L'institution a pour objectif de donner une voix aux communautés qui sont systématiquement sous-représentées dans le paysage médiatique, que ce soit devant ou derrière la caméra : femmes cinéastes, peuples autochtones, communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), communautés ethnoculturelles, minorités sexuelles (LGBTQ2), personnes vivant avec un handicap, etc. La programmation de l'institution témoigne de la diversité canadienne et concourt à la cohésion sociale du pays.</p> <p>Toutes les activités liées au mandat de l'ONF et aux deux responsabilités essentielles (programmation et production audiovisuelles, accessibilité des œuvres et interaction avec les auditoires) font l'objet d'une ACS+ et d'un suivi afférent. Depuis 2016, l'ONF met en place des mesures additionnelles pour soutenir plus particulièrement la parité entre les sexes et la diversité et l'inclusion. L'ACS+ fait partie intégrante de ces mesures. En voici les principales descriptions et les principaux résultats pour 2019-2020:</p> <ul style="list-style-type: none">• L'engagement pour la parité hommes-femmes En 2016, l'ONF s'est engagé à atteindre l'équité entre les sexes dans plusieurs grandes sphères, entre autres en veillant à ce que la moitié de ses productions soient réalisées par des femmes et à ce que la moitié de ses budgets de production soient alloués aux œuvres de réalisatrices d'ici 2019. En 2017, l'ONF a poussé encore plus loin son engagement en visant cette fois la parité pour les postes clés de création en production d'ici 2020. Les disciplines ciblées sont notamment le montage, la direction de la photographie, la scénarisation et la composition musicale. <p>En mars 2020, quatre ans après le lancement de son initiative sur la parité hommes-femmes, l'ONF a annoncé qu'il maintenait ses objectifs en ce qui a trait au nombre de productions réalisées par des femmes et à la part des budgets de production affectée aux créatrices. Plus précisément, 47 % des œuvres de l'ONF en cours</p>

de production lors de l'annonce étaient réalisées par des femmes (39 % par des hommes et 14 % par des équipes mixtes) et, en 2018-2019, 44 % des dépenses de production de l'ONF ont été consacrées à des œuvres réalisées par des femmes (42 % à des œuvres réalisées par des hommes et 14 % à des œuvres réalisées par des équipes mixtes).

Les efforts déployés par l'ONF en matière d'équité hommes-femmes ont été salués par La gouvernance au féminin, un organisme à but non lucratif voué à l'avancement des femmes dans toutes les sphères de la société, qui lui a remis la certification Parité Platine à l'occasion de son gala annuel de reconnaissance en septembre 2019. L'ONF est l'une des premières institutions culturelles publiques à obtenir la plus haute distinction.

- **Le Plan d'action autochtone 2017-2020**

En juin 2017, l'ONF a annoncé son plan triennal visant à redéfinir ses relations avec les peuples autochtones. Ce plan comportait une série d'engagements qui donnaient suite au travail et aux recommandations de la Commission de vérité et réconciliation et qui prenaient en compte les préoccupations des créateurs et des créatrices autochtones concernant les iniquités systémiques dans l'actuel environnement de production. L'ONF s'engageait, entre autres, à consacrer 15 % de ses dépenses globales de production aux projets d'artistes autochtones.

Parmi les résultats à souligner, l'ONF est en bonne voie d'atteindre des objectifs de production qui font plus de place à l'expression créatrice autochtone. Le nombre de projets réalisés par des cinéastes autochtones est passé de 40 en 2018-2019 à 50 en 2019-2020. Ces projets représentaient 15 % des dépenses globales de production de l'ONF. Par conséquent, l'institution a honoré un engagement clé de son Plan d'action autochtone.

L'ONF s'emploie à terminer une évaluation des résultats obtenus jusqu'à présent en ce qui concerne son Plan d'action autochtone 2017-2020, ainsi qu'à définir les actions à venir relativement aux 33 engagements contenus dans le plan. Les deux aspects de cette réflexion feront l'objet d'une publication à l'automne.

- **Le diversité et l'inclusion**

Depuis sa création, l'ONF a pour mandat de faire connaître le Canada et ses voix diverses aux citoyens d'ici et d'ailleurs. L'organisation a en effet la responsabilité de mieux représenter les perspectives distinctives de communautés du pays et de raconter des histoires pertinentes qui favorisent la compréhension entre les Canadiens et les Canadiennes. En 2019-2020, 23 % des œuvres ont ainsi abordé des sujets liés à la diversité et au multiculturalisme. Par ailleurs, 53 % de toutes les œuvres produites durant cet exercice — soit au total 40 films — ont porté sur des questions relatives aux Autochtones, à la diversité, au handicap ou à la discrimination.

